

Patrick Imam

Les enjeux de l'adoption de la loi anti-blanchiment

A ce jour, la loi sur le recouvrement des avoirs illicites et la loi anti-blanchiment ne sont toujours pas adoptées. D'après le DG du SAMIFIN, nous avons une année pour nous conformer aux normes établies par le Groupe d'Action Financière (GAFI). La question a été soulevée au cours de l'interview exclusive accordée à la Rédaction par Patrick Imam, Représentant Résident du FMI.

Ma-LAZA: Bien que les lois sur le recouvrement des avoirs illicites et la lutte contre le blanchiment de capitaux soient cruciales, elles ne sont toujours pas adoptées par le parlement. D'après vous, en quoi ces lois revêtent-elles une importance capitale?

Patrick Imam : C'est clair que ces deux lois revêtent une importance capitale pour Madagascar. Premièrement, ils font partie des arsenaux juridiques pour lutter contre la corruption à Madagascar. Leur non-adoption signifie que les outils juridiques et réglementaires en place ne seront pas complets. Ce qui handicapera les institutions en charge de la lutte contre la corruption dans la mise en œuvre de leurs activités et l'atteinte de leurs objectifs. Et ultimement, les résultats palpables sur le terrain vont tarder à se matérialiser.

Deuxièmement, et ceci concerne particulièrement la loi anti-blanchiment d'argent, Madagascar en a besoin pour être en ligne avec les réglementations internationales en place, en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Je fais référence notamment aux règles établies par le Groupe d'Action Financière Internationale. Le fait que le pays n'ait pas encore adopté ces deux lois fait qu'il n'est pas en règle vis-à-vis des normes établies et reconnues à l'échelle internationale en la matière. Si Madagascar continue d'être défaillant par rapport à cela, le pays risque effectivement d'être mise sur la liste grise de cette institution. Ce qui

vaudra pour Madagascar la qualification de pays où il n'est pas bon et risqué de faire des transactions financières. A terme, cela aurait des impacts négatifs sur les opérations financières et économiques passés par le pays car les banques correspondantes des banques locales, dont le partenariat est crucial notamment dans les transactions internationales, pourraient juste couper leur relation et ne plus assurer la correspondance tant pour les opérations financières que commerciales en devises. Pour le moment, les gens semblent ne pas en réaliser les enjeux. Mais, il faut voir les expériences des autres pays qui ont vu le retrait de leurs banques correspondantes et les effets que cela avait eu sur les transactions financières et commerciales de ces pays.

Ma-LAZA: Le projet de LFR 2018 prévoit une augmentation des transferts alloués à la JIRAMA. Qu'en pensez-vous ?

Patrick Imam : Pour JIRAMA, c'est effectivement le cas avec une augmentation prévue du montant de transferts qui sera alloué à la compagnie cette année en sus de ce qui est déjà inscrit dans la Loi des Finances Initiales pour l'année 2018. Cette révision à la hausse du montant de transferts a été notamment dictée par la prise en compte du remboursement de traites prises par la société, l'augmentation des prix du baril du pétrole par rapport aux hypothèses initiales ainsi que celles des taxes sur les produits pétroliers. De par notre appréciation, la révision à la hausse a été rendue inévitable pour tenir compte du changement important au niveau des prix du carburant mais également pour rester en bonne voie dans le processus de redressement de la compagnie. Avec cette mesure, il est attendu une réduction drastique des pertes opérationnelles de la compagnie cette année. Espérons toutefois que les prix du pétrole ne vont pas augmenter davantage.

Ma-LAZA: S'il en est ainsi de la JIRAMA, quelle est votre appréciation de l'évolution de la situation de la compagnie aérienne Air Madagascar ?

Patrick Imam : Si on se base sur le fait que la compagnie n'a plus constitué une charge pour l'Etat cette année, du fait du zéro transfert, on peut dire que le processus de redressement de la compagnie est en bonne voie. A ma connaissance, la compagnie est actuellement en pleine mise en œuvre de son plan de redressement et d'expansion avec son partenaire stratégique. Ses opérations commerciales et financières sont en train de s'améliorer progressivement. Elle dispose d'un plan de redressement certes bien articulé dans le temps mais assez ambitieux aussi dans ses objectifs. La compagnie n'est pas encore totalement sortie d'affaire. Mais, ce que je pourrais dire c'est qu'elle est sur la bonne voie. L'arrivée accrue de nombreux concurrents sur le marché constituera, cependant, un important défi auquel devra faire face la compagnie dans les années à venir.

MALAZA: votre mot de la fin...

Patrick Imam : Madagascar traverse actuellement un tournant important de son histoire avec les tensions générées par la tenue prochaine des élections présidentielles et législatives. Nous espérons, cependant, que cette période de turbulence ne durera pas et qu'avec les récentes décisions prises par les autorités, notamment la nomination d'un Premier Ministre de consensus ainsi que la formation d'un nouveau gouvernement, les tensions vont s'apaiser de façon à ce que le peuple Malagasy pourra exercer ses droits dans le climat le plus serein possible et que les élections soient organisées de la manière la plus optimale possible.

Au niveau du Fonds Monétaire International, nous ne ménagerons pas nos efforts pour soutenir le gouvernement dans la mise en œuvre de son programme de réformes. Ainsi, nous souhaitons à la nouvelle équipe qui vient d'être formée plein succès dans sa mission. Et puissent les seuls intérêts du peuple Malagasy les guider dans leur entreprise respective.

Propos recueillis par C.R



Patrick Imam, Représentant Résident du FMI
(photo Mamy Rasoanaivo)